



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Charles CARISTAN
Date de convocation : 03 novembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 31
Nombre de procuration : 08

Extrait n°CC-11-2022-253

Objet : Création du poste de « Responsable du Service Parc et Matériels Roulants ».

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Stéphane LORDELOT, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Germain DUTON, Claude Rémy HARNAIS, Gwladys COLER, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Belfort BIROTA, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Sarah ANGAMA, Paulette RAPON, Annick CHARLEC.

Arrivés en cours de séance : Claude BELLUNE, Félix ISMAIN, Justin PAMPHILE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

George GÉLIE à Thierry MARÉCHAL, Kristelle RISAL à Stéphane LORDELOT, Sylvie PALCY à Jonathan TABAR, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ à Bruno Nestor AZÉROT, Joël Christine LINORD à Claude Rémy HARNAIS, Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPHELE, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL à Paulette RAPON.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Maurice BONTÉ, Gilbert COUTURIER, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Georgette RANGOLY, Laura LITADIER épouse VILLET, Robert DULYEMBOIS, Chantal MAIGNAN, Saint-Yves RANGOM, Christian RAPHA, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Frédéric BUVAL, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique en ses articles L.313-1 et L.313-4 ;

Vu l'extrait de délibération du Conseil Communautaire n° CC-01-2022/003-1 portant adoption du nouvel organigramme de CAP Nord Martinique ;

Considérant le budget principal de CAP Nord Martinique ;

Considérant le tableau des effectifs de CAP Nord Martinique ;

Considérant que le poste de Responsable de la flotte automobile a été créé lors du Conseil Communautaire du 13 septembre 2019 dans la filière technique en catégorie A ;

Considérant que dans le cadre de la nouvelle organisation, il a été modifié en Responsable de service PMR (Parc et matériels roulants) avec comme objectif premier de rationaliser les missions ;

Considérant qu'il s'agit maintenant de favoriser les éventuelles mobilités en ouvrant ce poste aux agents de la filière administrative en catégorie A et B et aux agents de la filière technique en catégorie B ;

Considérant la nécessité de créer ce poste dans les deux filières, administrative et technique en catégorie B ainsi que dans la filière administrative en catégorie A ; et de procéder par la suite à la suppression des postes non pourvus ;

Considérant que les Élus du Conseil Communautaire sont appelés à se prononcer sur la création de poste de « Responsable de service Parc et matériels roulants » :

- De catégorie A, filière administrative (Attaché territorial) ;
- De catégorie B, filière technique et administrative (Technicien et Rédacteur).

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :**

D'approuver la création des postes de « Responsable de service Parc et matériels roulants », comme suit :

Cat	Intitulés des postes	Filière	Situation au Tableau des effectifs	Int. /Ext.	Total
DGA-Aménagement Infrastructures, Environnement et Logistique (AIEL)					
A	Responsable service Parc et matériels roulants	Adm.	Grade existant	Interne/Externe Ouvert aux contractuels	1
B	Responsable service Parc et matériels roulants	Adm.	Grade existant	Interne/Externe Ouvert aux contractuels	1
B	Responsable service Parc et matériels roulants	Tech.	Grade existant	Interne/Externe Ouvert aux contractuels	1

Article 2 :

D'inscrire les sommes correspondantes au budget principal de CAP Nord Martinique.

Article 3 :

Le tableau de bord des effectifs de CAP Nord Martinique sera mis à jour.

Article 4 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 39

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 27 décembre 2022

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

